

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2018-12-180 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2018-12-181 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2018-12-182 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Envoi de la programmation de travaux

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2018-12-183

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Caroline Naud appuyée par Judith St-Arneault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Trois-Rives approuve les dépenses d'un montant de 6 266 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-12-184 Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Lise Roy Guillemette appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Trois-Rives approuve les dépenses d'un montant de 15 080 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-12-185 Adhésion 2019 au Service de transport adapté Mékinac

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2019;
- Adopte les prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac, au montant de 210 080 \$;
- Accepte de verser la cotisation de 1 536 \$ qui est attribuée à Trois-Rives.

2018-12-186 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a pris connaissance de ce budget qui s'élève à 251 300 \$ pour le volet incendie, à 15 370 \$ pour les premiers répondants et à 7 000 \$ pour la protection civile;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2019 dressé par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

2018-12-187 **Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2019 de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, à raison de 45 \$ par heure de service plus les frais de déplacement, et d'accepter l'horaire de l'inspecteur proposé.

2018-12-188 **Sécurité civile – Demande d'aide financière- Volet 1**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, de reporter au 18 décembre 2018, la décision sur ce sujet.

2018-12-189 **Offre de vente à titre gratuit par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à la Municipalité de Trois-Rives**

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives a accepté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, l'offre faite par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la cession à titre gratuit à la Municipalité des terrains portant les numéros de lot suivants : 4 872 941, 4 872 863, 4 872 877, 4 873 420, 4 873 421;

Considérant que cette offre rencontrait les dispositions de la *Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q. c. T-8.1* et du *Règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour l'usage d'utilité publique (L.R.Q.-c. T-8.1, r.1)*;

Considérant que M^e Mario Gagnon, notaire, a préparé l'acte relatif à cette cession selon les instructions du MRN qui lui avaient été données en 2009 et mises à jour en 2015;

Considérant qu'il ne reste plus qu'à apposer les signatures requises au contrat pour conclure la vente;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de prioriser ce dossier afin qu'il puisse être achevé dans les plus brefs délais.

2018-12-190 **Approbation du règlement numéro 2018-12-03 adopté par la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant qu'en vertu de l'article 606 du Code municipal, la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice peut, par règlement approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et par les municipalités sur le territoire desquelles elle a compétence, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, par billets, obligations ou autres titres;

Considérant que la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice a adopté le règlement numéro 2018-12-03 décrétant une dépense de 152 500 \$ et un emprunt de 150 000 \$, pour l'achat d'un véhicule et d'équipements destinés à la prévention et à la protection contre l'incendie du territoire qu'elle dessert;

Considérant que le territoire de la municipalité de Trois-Rives est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le règlement numéro 2018-12-03 adopté le 27 novembre 2018 par la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice.

2018-12-191 **Demande du Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac - Panneau publicitaire sur un terrain municipal**

Considérant la demande d'Angèle Roy, présidente du Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac, à l'effet d'obtenir la permission d'installer occasionnellement des affiches annonçant des événements spéciaux à l'intersection du chemin Lejeune et du chemin Saint-Joseph;

Considérant qu'il est convenu que l'inspecteur municipal sera avisé une semaine à l'avance par téléphone;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal acquiesce à cette demande.

AVIS DE MOTION

est par la présente donné par Lise Roy Guillemette, qu'un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019, sera présenté à une séance ultérieure.

2018-12-192 **Approbation de la liste des personnes endettées pour taxes**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière soumet au conseil municipal la liste des personnes endettées pour taxes au 3 décembre 2018;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve cette liste.

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal proclamés élus le 10 novembre 2017

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Trois-Rives proclamés élus le 10 novembre 2017 sont déposées, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2018-12-193 Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, d'attester de ce dépôt.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Geneviève Camiré directrice générale par intérim à la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui nous informe avoir approuvé la proportion médiane (98 %) et le facteur comparatif (1,02) du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2019.
- De Daniel Leclerc, directeur de l'exploitation par intérim des Centres de services de la Mauricie au ministère des Transports, qui dit avoir pris connaissance de la résolution numéro 2018-02-36 concernant la circulation des véhicules hors route (VHR) sur le chemin Saint-Joseph.

Il nous confirme que les démarches sont en cours pour permettre la circulation des VHR sur le chemin Saint-Joseph, du chemin du Lac-Dumont jusqu'au village de Saint-Joseph-de-Mékinac et que le règlement sera effectif au printemps prochain, lorsqu'il aura été autorisé par le Ministre.

- De Joannie Lafontaine, attachée politique du premier ministre du Québec François Legault qui, en son nom, accuse réception de la résolution 2018-10-157 relative au forum des communautés forestières.

Elle souligne qu'étant donné que cette demande relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, elle sera transmise au cabinet de madame Andrée Laforest et à celui de monsieur Pierre Dufour afin qu'ils puissent y accorder le suivi approprié.

2018-12-194 **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Ninon Fortier appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 9 437,66 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 28 oct. et du 4, 11 et 18 nov.	4 503,68
Ginette Roy St-Arnault	Service de conciergerie mois de novembre	630,00
Service des loisirs de Mékinac	Participation Fête de Noël pour les enfants de Saint-Joseph-de-Mékinac	170,00
C.S. de l'Énergie	Commandite album de finissants 2018-2019	40,00
Opération Nez Rouge Mékinac	Appui financier 2018	75,00
Chambre de commerce Mékinac	Cotisation annuelle	137,97
ADMQ	Formation 7 novembre directrice générale	352,97
D. Marchand	Remboursement trop payé	922,38
Hydro-Québec	Éclairage public	508,48
Xérox Canada Ltée	Photocopies	81,33
Xérox Canada Ltée	Location photocopieur 3 mois	617,32
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville, garage et patinoire	865,52
P.Baillargeon	Remboursement trop payé	533,01

2018-12-195 Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2018-12-196 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arnault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 3 décembre 2018 totalisant 377 565,06 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 070,94
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	364,94
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	364,94
Caroline Naud	Rémunération et allocation	364,94
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	364,94
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	364,94
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	364,94
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	152,64
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	66,24
Ninon Fortier	Frais de déplacement	77,76
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	13,44
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	128,52
Télébec Ltée	Service téléphonique	118,42
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	48,00
La Capitale assureur...	Assurances collectives	783,06
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,95
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
MRC de Mékinac	Enfouissement Régie, vidange fosses septiques et entente inspecteur + déplacement	8 377,35

Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures novembre	4 934,56
Ministre des Finances	Frais annuels élévateur	85,03
R. Léveillé Extincteurs 2010	Inspection annuelle et recharge extincteurs	150,83
Daniel Doucet	Contrat déneig. 1 ^{er} vers. ch. de l'Anse	1 700,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Contrat déneig. 1 ^{er} vers. ch. municipaux	58 440,41
Robert doucet	Contrat déneig. 1 ^{er} vers. Ch. Lac-aux-Sleighs et Lemère	9 400,00
Petite caisse	Papier-mains et divers	45,40
Novexco inc	Fournitures de bureau	353,17
Les Portes Ro-Ma inc	Coupe-froid portes caserne	48,29
Infotek Mékinac	Cartouches couleur imprimantes	434,59
Appartenance Mauricie	10 calendriers historiques	100,00
Gérald Naud	Transport matériaux et réparation des portes de la caserne	65,88
Mini Machine Jean Lavoie	Travaux de voirie ch. de l'Anse-à-Rheault	5 984,45
Transporteurs en vrac région 04	Transport concassé Missionnaire Sud	2 002,60
Multiservices Paul Guillemette	Nettoyage conteneurs Lac Grosbois et transport débris St-Tite et installation pancarte à l'entrée de St-joseph	265,93
Signoplus	Transport panneaux de signalisation	115,15
Englobe	Contrôle enrobés bitumineux ch. du Lac-Mékinac	2 419,36
Construction et pavage Boisvert	Asphaltage 1,5 km ch. du Lac-Mékinac moins 5 % retenu	257 879,33
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	14 558,74
Chambre de commerce Mékinac	Gala reconnaissance 2018 : 5 billets et plaque Hommage-Coup-de-Cœur	546,14
Lignco	Marquage chaussée chemins du Lac-Mékinac et de la Rivière	4 637,64
Coopérative Solidarité Mékinac	Produits d'entretien et divers	69,15
Groupe Harnois	Diesel pour génératrice	252,20
Paiements pré-autorisés		
Régime retraite des employés municipaux	Cotisations novembre	491,95

2018-12-197 **Fermeture bureau municipal**

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal de Trois-Rives du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement, durant la période des Fêtes.

2018-12-198 **Gala reconnaissance 2018 de la Chambre de commerce de Mékinac**

Considérant que la Pourvoirie Club Hosanna inc. a été lauréate 2018 de la catégorie *Tourisme et Hébergement* lors du Gala reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac tenu le 16 novembre dernier à la Salle des aînés de Saint-Tite;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives adresse ses vives félicitations à cette entreprise de notre territoire.

2018-12-199 Remerciements à monsieur J.A. Jean St-Pierre

Considérant le fait que monsieur St-Pierre habite près du centre communautaire de Trois-Rives à Grande-Anse et qu'il lui est parfois demandé d'y exercer une surveillance et de déverrouiller et barrer la porte lors d'événements spéciaux (descente en rabaska des jeunes, élections à différents paliers...);

Considérant qu'il a toujours exercé gratuitement ce travail;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, de lui remettre 150 \$, en guise de reconnaissance.

2018-12-200 Remerciement spécial à l'inspecteur municipal

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et environnement de Trois-Rives, Éric Piché, contribue à la bonne marche des dossiers municipaux en acceptant d'effectuer, parfois, des travaux en dehors de son mandat;

Considérant que le conseil municipal est satisfait du travail accompli et désire remercier particulièrement monsieur Piché d'accepter de remplir ces tâches inhabituelles;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, de lui offrir une carte-cadeau de 75 \$, échangeable à la SAQ.

2018-12-201 Travaux de déneigement exceptionnels sur le chemin du Lac-aux-Sleighs

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, d'autoriser un versement supplémentaire de 200 \$ à Robert Doucet pour la saison 2018-2019, considérant les conditions particulières de la météo qui ont engendrés des travaux de déneigement exceptionnels.

2018-12-202 Clôture de la séance

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.